

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	35/2022
Membres présents :	25		
Nombre de pouvoirs :	8	SÉANCE DU	12 décembre 2022
Nombre de votants :	33		

Date de convocation : 6 décembre 2022

Date d'affichage : 15 décembre 2022

Le douze décembre deux mille vingt-deux, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle de réception à la mairie de Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : MARTIN Valérie, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, GADOIS Céline, LAMIGE-ROCHE Chantal, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean Paul, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DUPATY Gérard, GADAT KULOGWSKI Brigitte, GAILLARD Michel, JOLIVET Thierry, LAVIER Jean-Charles, LORENTZ Gérard, MASSON Olivier, MASTYKARZ Catherine, TERRIER Charles, TOURATIER Charles.

PARTENAIRES : SAUTREUIL Magali

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : DUCARDONNET Alexandre, COUTEAU Evelyne, DE WILDE Florent, JOBET Yohan, MOREAU Philippe, ROBINEAU Isabelle.

3CBO : CHEVALIER Jean-Luc.

CC4V : LARCHERON Gérard.

AME : LELIEVRE Gérard, DUCHENE Jean-Marie, MANAI AHMADI Asma, BOUSCAL Fabrice, De LAPORTE Hélène, FAURE Cyril, BOUQUET Christophe, LELIEVRE Gérard.

PARTENAIRES : GABORET Jalila

POUVOIRS : M. FAURE Cyril a donné pouvoir à MME. MASTYKARZ Catherine, M. BOUQUET a donné pouvoir à M. DUPATY Gérard, MME. COUTEAU Evelyne a donné pouvoir à MME. WURPILLOT

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Stéphanie, M. LELIEVRE Gérard a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, M. De WILD Florent a donné pouvoir à MME. MARTIN Valérie.

Secrétaire de séance : Valérie MARTIN, Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

VALIDATION DE L'AVENANT AU CONTRAT LOCAL DE SANTE GATINAIS MONTARGOIS POUR L'EVALUATION DU CLS 2ème GENERATION ET L'ELABORATION D'UN CLS 3ème GENERATION

Vu la délibération **N° 24/2014** du 2 septembre 2014 du Syndicat du gâtinais portant sur l'élaboration d'un Contrat Local de Santé

Vu la délibération **N° 47/2019** du 20 septembre 2019 du PETR du Montargois-en-Gâtinais portant sur La validation du Contrat Local de Santé du Montargois-en-Gâtinais

Monsieur le Président,

RAPPELLE que Les Contrats Locaux de Santé (CLS), introduits par la promulgation de la Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) », représentent de véritables leviers de déclinaison locale des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS) et du Programme Territorial de Santé (PTS). Les CLS sont une mesure innovante articulant les objectifs de santé régionaux et locaux.

RAPPELLE que depuis le 3 Novembre 2014, le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais porte et anime un Contrat Local de Santé du Montargois en Gâtinais.

RAPPELLE que l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) et le Syndicat Mixte du Pays du Gâtinais (Pays Gâtinais), aujourd'hui regroupé sous le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Gâtinais montargois (PETR), ont signé un Contrat Local de Santé en date du 4 novembre 2019, avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental du Loiret, la Préfecture du Loiret et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret, le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, pour une durée de 3 ans (2019-2022).

RAPPELLE que le programme d'action du CLS se décline en 4 axes stratégiques :

Axe 1 : Démographie médicale, accès aux soins et accès aux droits

Axe 2 : Parcours de santé des populations vulnérables et fragilisées

Axe 3 : Prévention et promotion de la santé, santé environnementale

Axe 4 : Accessibilité culturelle et sportive

RAPPELLE que le contexte sanitaire et les vacances de poste prolongées n'ont pas permis de mettre en œuvre et finaliser le Contrat Local de Santé avant le 3 novembre 2022,

RAPPELLE qu'une coordinatrice a été recrutée en avril 2022 pour finaliser le CLS en cours et dans l'éventualité de la poursuite des actions dans un CLS 3ème génération

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2022

Application agréée E-legalite.com

DÉLIBÉRATIONS

N°35/2022

EXPOSE que l'ARS a été sollicitée pour prolonger ce CLS jusqu'au 30 avril 2023, dans le but de finaliser l'évaluation et mettre en place des groupes de travail pour envisager un CLS de 3ème génération. Un avenant est proposé en ce sens.

Par ailleurs, le principe d'un avenant a été validé par le comité de pilotage, en séance sur 7 octobre 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'avenant permettant de finaliser l'évaluation du CLS 2^{ème} génération,

VALIDE la candidature à un CLS 3^{ème} génération,

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce projet

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD

A circular stamp with the text "LE SYNDICAT AGRICOLE DU GÂTINAIS MONTARGOIS" and a star in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2022

Application agréée E-legalite.com